

COMMUNIQUE
DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE CHRISTINE MALFOY ET PASCAL TERRASSE
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE BOURG ST ANDEOL
COMMISSION PERMANENTE DU 14 JANVIER 2019

297 150 € pour le canton

Le Département a délibéré, dans le cadre de la séance consacrée à la Commission Permanente le 14 janvier 2019, l'attribution de subventions pour un montant total de 297 150 € en faveur du canton de Bourg St Andéol.

Ces financements concernent La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche qui perçoit :

- **180 800 €** pour l'intégration de la nouvelle ressource d'alimentation en eau potable de l'Ilette (St-Marcel d'Ardèche) au réseau de la Communauté de Communes (1^{ère} tranche).
- **63 850 €** pour l'étude diagnostic et le schéma directeur d'assainissement collectif.
- **52 500 €** pour la construction du siège de la Communauté de Communes avec l'intégration d'un pôle de services au public à Bourg St Andéol.